



Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale

Copie à Monsieur le Président de la République Française
Copie à Monsieur le Président du Sénat de la République Française
Copie à Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle de la République Française

Monsieur,

Nous avons l'honneur de partager votre opposition au projet de loi mémoriel adoptée le 22 décembre 2011 à l'Assemblée Nationale, à main levée, par un nombre limité de députés.

Puisque le parlement, dans les circonstances particulières a outrepassé votre avis, et a procédé à ce que nous pensons à la compétence des historiens et non de parlementaires, nous vous prions donc de bien vouloir informer l'Assemblée Nationale sur les faits suivants qui ont pu échapper à son attention.

En 1915 -année à laquelle le projet de loi adopté le 22 décembre 2011 fait allusion- les groupes armés des arméniens venus d'ailleurs avec l'aide matérielle de l'armée du tsar russe et conseillés également par quelques missionnaires ont procédé à un massacre systématique de la population non armée et paisible des villes d'Azerbaïdjan du sud situées en Iran: URMIA, SALMAS, KHOY et aux environs; à l'issue de ces massacres commandés par le tristement célèbre arménien Andranik 40 mille personnes (hommes, femmes, vieillards, et surtout enfants) ont perdu leur vie. Les archives contenant des rapports des consulats britannique et français peuvent témoigner de ces horreurs.

En mars 1918 (20 mars) les groupes armés du parti arménien Dachnak en collaboration avec les Bolcheviks ont massacré dix mille azerbaïdjanais à Bakou actuelle capitale de la République d'Azerbaïdjan.

En 1992 après la désintégration de l'Union Soviétique, la République d'Arménie, l'une des composantes de cette union, avec l'aide déterminante de l'unité motorisée russe a attaqué son voisin et occupe jusqu'à présent 20% du territoire de son voisin l'Azerbaïdjan. En preuve de cette agression, les soldats arméniens ont massacré dans la seule ville de KHOJALI (la nuit de 20 février 1992) 613 habitants non armés dont 63 enfants, 106 femmes, et 70 vieillards.

Ainsi, depuis 1915, quand l'occasion s'est présentée, ces Nationalistes et Dachnaks arméniens n'ont jamais hésité à massacrer leurs voisins.



- 2 -

Nous demandons donc, au nom de l'humanité et de la justice, maintenant que l'Assemblée Nationale se trouve compétente de juger et légiférer sur des génocides perpétrés dans d'autres pays du monde, que les massacres des Azerbaïdjanais par des arméniens, et cela à plusieurs reprises, soit considéré et légiféré comme génocide.

Veillez agréer Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale nos respects à l'égard de votre personne et de l'assemblée que vous présidez.
Paris, le 31 décembre 2011

ACA. Association Culturelle Azerbaïdjanaise (Strasbourg)

Maison de l'Azerbaïdjan (Strasbourg)

Association pour l'Échange Culturel avec l'Azerbaïdjan (Strasbourg)

Association des Étudiants Azerbaïdjanais (Strasbourg)

Association Arc Culture [Azéri Iran] (Paris)

A.C.A. آذربایجان کولتور جمعیتی Strasbourg, le 19.01.2012
استراسبورگ

Annexes :

- * : Histoire du Daglig (Haut) Garabagh à la lumière de Document Historique -1988 (3 volumes – en français)
- ** : Mosalmanlarin Soygrimi Arazin O Tay Bu Tayinda – 2005 (en persan/farsi) (Génocide des Musulmans de part et d'autre de l'Aras /Azerbaïdjan)